

Résolution 1084

Propreté et salubrité de l'espace public : laissons les communes agir, stop au blocage du DIN !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la nécessité d'assurer le respect de l'ordre public et de la salubrité sur le domaine public cantonal et communal ;
- que la propreté des rues et des quartiers est un élément essentiel de la qualité de vie de la population genevoise ;
- que les communes disposent d'une responsabilité opérationnelle en matière de gestion de l'espace public ;
- que le flou juridique autour d'une base légale spécifique ne saurait conduire à une paralysie durable de l'action publique ;
- qu'il appartient au canton d'assurer un cadre légal clair permettant d'encadrer les campements ou l'occupation durable du domaine public,

invite le Conseil d'Etat

- à revenir sur la décision de suspension générale des débarras de campements précaires, afin de permettre aux communes de poursuivre, dans le respect du droit en vigueur et du principe de proportionnalité, leurs interventions sur le domaine public ;
- à contacter les associations concernées et les communes afin de trouver des solutions simples pour la conservation des valeurs des personnes sans abri ;
- à présenter au Grand Conseil un rapport sur la situation actuelle des campements précaires à Genève, incluant un état des lieux chiffré, les coûts des opérations de débarras et les difficultés opérationnelles rencontrées ;
- à clarifier rapidement dans une loi-cadre les conditions et les modalités dans lesquelles une occupation durable du domaine public peut être considérée comme illicite pour des campements précaires.